



Résidence
**BERTHIAUME-
DU TREMBLAY**



Rapport de l'établissement
Loi concernant la politique de lutte contre le tabagisme
2017, 2018 et 2019

RAPPORT À L'ATTENTION DU
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

2 DÉCEMBRE 2019
adopté au conseil d'administration
CA.19.97




Table des matières

■ Message de la directrice générale	3
■ La Résidence Berthiaume-Du Tremblay	4
■ Rapport de l'établissement.....	5
■ Statistiques	7
■ Organigramme.....	8

Rédigé par Chantal Bernatchez, directrice générale

avec la collaboration de Mélanie Leblond, spécialiste en procédés administratifs et médias numériques

Le 2 décembre 2019



*Chantal Bernatchez,
Directrice générale*

Nous vous acheminons le rapport des années 2017, 2018 et 2019 concernant la politique de lutte contre le tabagisme de notre établissement tel que demandé suite à l'entrée en vigueur de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, Chapitre L-6.2)

En espérant le tout à votre entière satisfaction.

Mes cordiales salutations,

A handwritten signature in blue ink that reads "Chantal Bernatchez".

Chantal Bernatchez,
Directrice générale

La Résidence est située au 1635, boulevard Gouin Est à Montréal, dans le quartier Ahuntsic.

Il s'agit d'une bâtisse de 10 étages au bord de la Rivière-des-Prairies dont la vue et les magnifiques terrains sont agrémentés d'une végétation mature.

La Résidence est un CHSLD privé conventionné régi par la Loi de la santé et des services sociaux faisant partie du réseau d'hébergement de la région de Montréal.

Par son statut de CHSLD privé conventionné, l'établissement travaille en partenariat avec les différentes instances du réseau de la santé et des services sociaux.

L'établissement dispose également d'un jardin prothétique dont l'objectif principal est d'accroître la qualité de vie des résidents présentant des déficits cognitifs en leur permettant de sortir librement à l'extérieur de l'établissement dans un lieu agréable et sécuritaire.

La Résidence héberge 198 résidents en hébergement permanent dont le profil Iso-SMAF (système de mesure de l'autonomie fonctionnelle) est principalement entre 10 et 14.



Par ailleurs, la Résidence opère le Centre de jour Berthiaume-Du Tremblay situé à l'intérieur de ses locaux et a le mandat de gestion d'une résidence privée pour aînés.

Nous vous présentons les réalisations de notre établissement suite à l'entrée en vigueur de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme pour les années 2017, 2018 et 2019 :

L'administratif :

- ✓ La politique sur l'usage du tabac qui était en vigueur depuis février 2000 a été révisée à l'automne 2016 pour respecter les nouvelles modalités de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme. Elle porte maintenant le nom « un environnement sans fumée ». Cette politique est sous la responsabilité de la direction générale en collaboration avec toutes les directions. Les sanctions prévues à la Loi pour les cas de non-respect ont été incluses dans la politique autant pour le personnel que les usagers et visiteurs.
- ✓ La politique a été transmise aux usagers, aux proches et aux personnes œuvrant dans l'établissement par version papier ou informatique et a été déposée sur notre site Internet.
- ✓ Cette version 2016 de la politique a été présentée et adoptée par le conseil d'administration le 6 décembre 2016 et a fait l'objet d'un rapport au conseil d'administration en juin 2017 et juin 2019. L'adoption de ce rapport est maintenant inclus au plan de travail du conseil d'administration, et ce, toutes les années paires.
- ✓ La politique sur l'environnement sans fumée a de nouveau été révisée en septembre 2019 pour inclure les nouvelles modalités concernant le vapotage et le cannabis. Les mêmes modalités de diffusion de la politique citées plus haut ont été effectuées.

Modalités d'application et de suivi

- ✓ Les activités de restriction d'usage du tabac sont généralement bien respectées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'établissement n'a émis aucun avis de courtoisie concernant les restrictions d'usage du tabac.
- ✓ La Résidence a conservé un seul fumoir pour toute sa clientèle hébergée.
- ✓ Des outils de sensibilisation sont utilisés auprès du personnel pour favoriser l'abandon du tabac lors de la semaine thématique et en cours d'année (Le Défi « J'arrête, j'y gagne! » et le programme d'aide aux employés et à leur famille).
- ✓ L'affichage interne et externe a été révisé pour inclure les nouveaux outils du MSSS et les modalités de la loi liées au vapotage et au cannabis.
- ✓ Un comité bien-être au travail est en place dans l'établissement et sensibilise annuellement les employés aux saines habitudes de vie.
- ✓ Des outils d'abandon du tabac sont utilisés chez les résidents selon la condition de chacun et en respect de leur choix (décision éclairée).

Portrait de la situation

- ✓ Le tableau de bord de l'établissement fait état du nombre de fumeurs chez la clientèle et des avis de courtoisie remis et est suivi annuellement. Vous référer à la page 7 pour les résultats des années 2017-2018 et 2018-2019.
- ✓ Un indicateur sur le nombre de fumeurs chez les membres du personnel est envisagé pour 2019-2020.
- ✓ Les Résidences Le 1615 et Le 1625, résidences privées certifiées pour aînés sous la responsabilité de l'établissement sont devenues des établissements sans fumée.

LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

2017-2018

	Nombre de fumeurs	Avis de courtoisie remis
Résidents	3 sur 198 résidents	0
Aînés du Centre de jour	5 sur 230 aînés inscrits	0
TOTAL	8	0

2018-2019

	Nombre de fumeurs	Avis de courtoisie remis
Résidents	3 sur 198 résidents	0
Aînés du Centre de jour	5 sur 253 aînés inscrits	0
TOTAL	8	0

La Résidence dispose d'un fumoir dédié exclusivement aux résidents.

